

## CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 20 septembre 2019 à 18 Heures 00**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes dans la salle « l'ECOLE », sous la Présidence de Monsieur Bernard FABRE, Maire.

### PRESENTS :

Monsieur Bernard FABRE, **Maire**,  
M. Jean-Paul ANGLADE, M. Xavier DARAS, M. Philippe BARRAULT, **Adjoints**,  
MME Franceline ADT-GUILBERT, M. Philippe CASSARD,  
M. Thierry SEGURA, **Conseillers Municipaux**.

### ABSENTES REPRESENTEES :

MME Fabienne COLIN-FAURE (pouvoir à M. Philippe CASSARD)  
MME Florence DECHELLE (pouvoir à M. Thierry SEGURA)

**SECRETARE DE SEANCE** : M. Xavier DARAS

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

### **1 -- Travaux EP Av. Charles De Gaulle (complément délib. 2018-36) et Remplacement Armoire EP et EP Parvis Eglise et Puits Rue Paul Gillon**

Le Maire expose :

Considérant que la commune de Boissettes est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le programme de travaux et les modalités financières, délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public, rue du Général de Gaulle, éclairage place de l'Eglise, éclairage puit rue Paul Gillon ainsi que les armoires rues des Sables, de Gaulle, Mont aux Lièvres et divers , demande au SDESM de lancer les études et les travaux concernant points lumineux et armoires sur le réseau d'éclairage public des rues de Gaulle, Sables et Mont aux Lièvres, et divers.

Le montant des travaux est évalué d'après l'Avant-Projet Sommaire à 41731 euros HT, les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

Le CM le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux et autorise le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes, et autorise également le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

## **2 - Convention pour l'aménagement de la liaison douce Boissettes/Boissise La Bertrand**

Le Maire expose :

Le Schéma Directeur des Liaisons Douces, approuvé par délibération n° 2018.5.27.148 du 5 juillet 2018 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, définissant un programme d'aménagements visant à développer son réseau cyclable et à améliorer la continuité des itinéraires existants,

Le projet de réalisation d'une voie verte de relier la commune de Boissise-la-Bertrand à celle de Boissettes, de sécuriser les vélos les deux villages et de faciliter l'accès au barrage de Vives-Eaux,

Il y a lieu de prévoir une convention tripartite entre la commune de Boissettes, le Département de Seine-et-Mame et la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, ayant pour objet de préciser les équipements à réaliser, le programme technique des travaux, les engagements financiers des parties et les modalités d'entretien ultérieur,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant .

## **3 - CDG 77 consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire**

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- Que le Centre de gestion propose aux communes et établissements publics une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

### Article 1er :

D'autoriser Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

- Régime du contrat : **Capitalisation**
- La collectivité souhaite garantir (1) :
  - les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC
  - les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL

#### Article 2 :

Si les résultats obtenus sont jugés satisfaisants, la collectivité charge le CDG77 de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit, par le biais d'une convention de gestion.

Dans le cas où elle ne donne pas suite aux propositions issues du marché, la collectivité prend acte qu'elle devra s'acquitter d'une somme forfaitaire déterminée selon la strate de l'effectif :

- contrats standards IRCANTEC (pas de seuil) et CNRACL (jusqu'à 29 agents) : 50 euros

#### Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.

### Divers

#### **1. Urbanisme.**

**1.1 Achat à TAM d'un terrain** mitoyen à celui de la commune (salle l'école).

Le financement de 75 000€ se fera par un prêt bancaire. Un taux d'intérêt de 0,53% est proposé. La démarche est en cours avec une recherche de subvention (FER).

#### **1.2 Modification du PLU.**

Une première rédaction est proposée avec le concours du cabinet d'urbanisme A4+A, les étapes formelles sont :

- Une réunion avec les Personnes Publiques Associées qui a eu lieu le 18 septembre
- Une présentation du projet de modification aux habitants de Boissettes le 28 septembre
- Après la nomination d'un commissaire enquêteur et l'enquête publique, le vote d'approbation devrait avoir lieu avant la fin de l'année

Précision importante : la **modification** ne permet pas celle du zonage et notamment la constructibilité des terrains. Ce qui serait le cas d'une **révision** du PLU.

#### **1.3 Travaux au cimetière**

Les travaux devraient commencer très prochainement.

**1.4 Château II** n'est pas vendu à ce jour. Des demandes de Certificats d'Urbanisme sont en cours d'instruction. La proximité du château des zones EBC et SDRIF est une contrainte forte pour le projet en cours.

#### **2. Ecole : rentrée des classes**

Mme Franceline ADT-GUILBERT indique que l'école de Boissise La Bertrand (regroupement pédagogique avec Boissettes) accueille cette année 93 enfants et qu'il faut regretter la fermeture d'une classe.

### **3. Arbres remarquables**

MM. Cassard et Barrault ont recensé les arbres remarquables dans Boissettes afin de pouvoir indiquer leur situation dans le plan de Boissettes associé au PLU. Il s'agit seulement des arbres visibles à partir du domaine public. Leur classement en tant que EBC ponctuel vise à les préserver car ces nombreux arbres contribuent beaucoup « au charme » du village.

### **4. Electricité.**

Le SDESM va entreprendre une campagne d'enregistrement sur les baisses de tension. Trois volontaires sont recherchés si possible aux extrémités du village.

### **5. Elagage**

Le département demande l'élagage des branches des arbres qui passent sur la rue Brouard et la rue du Général de Gaulle (RD39). Si les propriétaires n'élaguent pas leurs arbres, des mesures administratives seront prises à leur encontre. Chaque propriétaire riverain sera informé de la nécessité ou non d'un élagage à entreprendre.

### **6. Radar pédagogique**

Un radar sera posé prochainement à l'entrée du village rue du Mont aux Lièvres

### **7. Fête du village**

Le Conseil Municipal tient à remercier l'ABSL (et sa nouvelle présidente Mme Dechelle) pour la bonne organisation de cette fête particulièrement réussie notamment pour la qualité du repas préparé par le traiteur.

### **8. Concert**

Un concert de musique baroque aura lieu dans l'église de Boissettes le samedi 12 octobre à 20H30. C'est l'ensemble Altaïr qui se produira. Entrée libre.

## **Conseil Extraordinaire du 9 octobre 2019 à 16H**

### **PRESENTS :**

Monsieur Bernard FABRE, **Maire**,  
M. Jean-Paul ANGLADE, Philippe BARRAULT, **Adjoints**,  
Mmes Franceline ADT-GUILBERT, Fabienne COLIN-FAURE,  
Florence DECHELLE, M. Philippe CASSARD, M. Thierry SEGURA, **Conseillers Municipaux**.

### **ABSENTS EXCUSES :**

M. Xavier DARAS représenté par M Thierry SEGURA.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Thierry SEGURA

### **1. Financement de l'achat du terrain "TAM"**

Il est décidé de contracter un emprunt d'un montant de 75 000€ auprès du CA Brie Picardie sur une période de 180 mois au taux annuel fixe de 0,6800% (après mise en

concurrence avec la Caisse d'Epargne). Le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents à cet emprunt.

## 2 . Décision de modification du Budget

Par la délibération 2019-22, le CM a majoritairement décider d'acquérir auprès de « TERRES A MAISONS » pour la somme de 75 000 €, la parcelle dénommée lot B de l'opération « la résidence du Cygne » pour une surface de 446 m<sup>2</sup>, destinée à recevoir 4 logements sociaux conformément aux dispositions du permis d'aménager enregistré en Mairie sous le numéro PA 077 038 19 10001,

Vu le budget, et considérant qu'il est nécessaire de procéder à un réajustement budgétaire, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**VOTE** la décision modification n°2 du budget communal telle que suit :

COMPTES DEPENSES			
CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
011	627	Services bancaires et assimilés	+ 100,00 €
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 300,00 €
023		Virement à la section d'investissement	-400,00 €
		<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>

COMPTES DEPENSES			
CHAP.	COMPTE	NATURE	MONTANT
16	1641	Emprunts	+2 400,00 €
21	2111	Terrain	+72 200,00 €
		<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>+74 600,00 €</b>

Le Maire



les Adjoints



Les Conseillers



